

Séminaire OREF – Entrepreneur et collaborateur : problèmes fiscaux liés à la participation à une société de capitaux

4 juin 2021

Fairmont Grand Hotel Geneva

Format webinaire et présentiel

www.oref.ch

But et conception du séminaire

L'Ordre Romand des Experts Fiscaux (OREF) renoue avec l'organisation de son séminaire de printemps et a le plaisir de vous informer de la tenue, le 4 juin 2021, d'un séminaire sur le thème

« **Entrepreneur et collaborateur : problèmes fiscaux liés à la participation à une société de capitaux** ».

Eu égard à la situation sanitaire actuelle, et dans l'esprit de pouvoir renouer le plus vite possible avec la tradition des séminaires OREF, nous avons décidé d'organiser un événement en format hybride : « en présentiel » et par visioconférence. Comme le nombre de personnes présentes sur place devra être limité, les participants pourront ainsi également suivre le séminaire en temps réel en ligne.

Ce séminaire s'adresse aux professionnels disposant de très bonnes connaissances, théoriques et pratiques, des problématiques fiscales. Il vise à contribuer à la formation continue des praticiens du droit fiscal.

Les thèmes traités sont **présentés par des spécialistes qualifiés** au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine fiscal ; les conférenciers mettront tout leur savoir-faire et toutes leurs connaissances au profit des participants.

Responsables du séminaire

OREF – Floran Ponce, Associé Lenz & Staehelin, LL.M. (Harvard), expert fiscal diplômé

OREF – Fabien Liégeois, Docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Fribourg et d'enseignement à Neuchâtel, avocat CMS, LL.M. (Chicago), expert fiscal diplômé

Informations administratives

Participation

Seules les inscriptions pour **toute la durée** du séminaire seront prises en considération. La participation partielle, limitée à certains sujets, n'est pas admise. L'inscription est en revanche **transmissible**.

Délai d'inscription

Le délai d'inscription expire le **19 mai 2021**. Le nombre de places sur place sera limité à **40 personnes**, et les inscriptions seront traitées dans l'ordre de réception des paiements. Il est dès lors recommandé de s'inscrire rapidement.

Les inscriptions se font sur le site de l'OREF : www.oref.ch sous séminaires.

Finance d'inscription

La finance d'inscription au séminaire est fixée comme suit :

- **CHF 600.-** par participant (**CHF 660** pour les non-membres OREF) pour la participation « en présentiel » (repas de midi inclus) ;
- **CHF 550.-** par participant (**CHF 600** pour les non-membres OREF) pour la participation par le biais de la visioconférence.

Ce prix inclut la remise de la documentation (acheminement par poste pour les participants en visioconférence) ainsi que l'accès pour tous les participants à l'enregistrement du webinaire pendant six mois.

La différence de prix tient compte entre autres du repas et des coûts engendrés par la mise en place des installations techniques.

Le paiement est dû à l'inscription sur le compte suivant :

Banque : UBS
IBAN : CH88 0026 4264 6050 6301 Q
Bénéficiaire : Ordre Romand des Experts Fiscaux Diplômés (OREF)
Case postale 257
3963 Crans-Montana 2

Une confirmation de l'inscription sera envoyée par courriel à réception du paiement.

Lieu du séminaire

Le séminaire se tiendra au Fairmont Grand Hotel Geneva – Quai du Mont-Blanc 19, 1201 Genève.

Accès aisé en train ou en voiture (parking payant).

Pour les participants en visioconférence, le lien d'accès sera communiqué individuellement par courriel.

Renseignements

info@oref.ch

Nous vous remercions par avance de votre participation et nous réjouissons de vous retrouver le vendredi 4 juin sur place ou en ligne.

Séminaire OREF – Entrepreneur et collaborateur : problèmes fiscaux liés à la participation à une société de capitaux

4 juin 2021

Fairmont Grand Hotel Geneva

Format webinaire et « présentiel »

www.oref.ch

08h45 – 09h15	Accueil
09h15 – 09h20	Introduction
09h20 – 10h50	Impôt sur la fortune : justification, taux et rendement réel, risque forum shopping Exposé de M. le Prof. Marius Brülhart , Université de Lausanne Exposé de M. Raphaël Gani , Juge au Tribunal administratif fédéral Table ronde modérée par M. le Prof. Yves Noël , Université de Lausanne
10h30 – 11h00	Pause
11 h00 – 12h30	Actions de collaborateurs : analyse des modifications récentes de la Circulaire no 37 Annabelle Koch et Floran Ponce
12h30 – 14h00	Déjeuner
14h00 – 14h45	Gain en capital : fondements et cas limites Fabien Liégeois
14h45 – 15h30	Valorisation des entreprises non cotées : jurisprudences récentes et pratique Baptiste Darbellay
15h30 – 16h00	Pause
16h00 – 17h30	Vente d'entreprises : requalification du gain en capital en revenu imposable et pratiques récentes en matière de LPI Cédric Stucker et Florence Schlaepfer
17h30	Fin du séminaire

Conférenciers et intervenants

- Floran Ponce, Associé Lenz & Staehelin, LL.M. (Harvard), expert fiscal diplômé
- Annabelle Koch, LL.M. (Columbia), Responsable centre de compétence personnes physiques, Administration cantonale des impôts (VD)
- Marius Brülhart, Prof. ordinaire d'économie politique, HEC Lausanne
- Raphaël Gani, Docteur en droit, juge au Tribunal administratif fédéral
- Yves Noël, Prof. de droit fiscal à l'Université de Lausanne (Faculté de droit), avocat Sulliger, Noël, Nguyen, Misteli, Bugnon, Vogel
- Fabien Liégeois, Docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Fribourg et d'enseignement à Neuchâtel, avocat CMS, LL.M. (Chicago), expert fiscal diplômé
- Baptiste Darbellay, BFid SA, expert fiscal diplômé
- Cedric Stucker, Administrateur chez Fiscaplan SA, expert fiscal diplômé, titulaire du brevet de notaire
- Florence Schlaepfer, Adjointe du centre de compétence entreprises, fiscaliste auprès de la division de la taxation, Administration cantonale des impôts (VD)